

4L de l'espoir IDF – AG du 05/03/2025

Point rapide sur les activités à Madagascar

Les années se suivent et se ressemblent, et la situation politique, sociale et économique dans le pays continue de se dégrader. Les élections municipales de décembre, dont la régularité a été très contestée, ont renforcé le pouvoir du président sortant. Il n'y a donc malheureusement pas d'amélioration à attendre pour la population. Les conditions de vie à Tananarive se sont particulièrement dégradées, en matière d'alimentation en eau et en électricité notamment.

Pour nos activités, le fait saillant a été le départ en fin d'année 2024 de Raïssa, la plus ancienne et la plus âgée de nos élèves, pour l'île Maurice où, grâce à un diplôme d'état obtenu à Madagascar, elle a pu obtenir un emploi de pâtissière et un permis de travail/séjour de trois ans. C'est un très bel aboutissement de nos efforts.

Parallèlement, son frère Jacquinot a obtenu son diplôme de mécanicien et son permis de conduire, ce qui lui permettra, après un dernier stage au 1^{er} semestre 2025, de trouver à l'été un emploi à Vohemar dans une société de tuk-tuk. C'est là aussi un beau succès.

Les huit autres élèves poursuivent leur scolarité sans trop d'encombres, et avec des résultats dans l'ensemble satisfaisants ou même très satisfaisants pour certains.

Les dépenses de l'année scolaire 2023/2024 ont été de 12 000 € ; celles de l'année 2024/2025 se situeront sans doute, sauf évènement exceptionnel, entre 12 000 et 13 000 €.

Cette relative stabilité résulte de la combinaison de plusieurs facteurs positifs ou négatifs :

- prise en charge des frais d'installation de Raïssa à Maurice, en partie compensée par la disparition de ses frais de scolarité ;
- hausse « mécanique » des autres frais de scolarité à cause du changement de cycle d'enseignement de certains élèves ;
- dépenses de subsistance à Vohemar et Diego toujours grevées par l'inflation mais un peu allégées du fait du départ de Raïssa ;
- absence en 2024/25 (pour le moment) de soutien exceptionnel de la famille de Coco à Tananarive.

Les recettes sont passées d'un peu plus de 11 000 € en 2023/24 à environ 12 000 € en 2024/25, du fait d'une légère augmentation des dons de particuliers. Le solde est couvert par la réserve constituée avec le don exceptionnel d'entreprise reçu fin 2023.